



AULT Environnement
85 bis Avenue du Général Leclerc
80460 AULT
www.ault-environnement.com

Le Président
Bernard MOTUELLE

Monsieur le Préfet,

Conformément au jugement en date du 07 mai 2014 rendu par le Tribunal Administratif d'Amiens en son audience du 24 avril 2014, Madame le Maire d'Ault devait nous remettre deux documents au plus tard le 28 avril 2014 :

- 1) le rapport d'études Interland
- 2) le contenu du scénario « Belvédère » du comité final de pilotage de la commune d'Ault

Le 27 avril j'ai été destinataire d'un seul document : le rapport d'études Interland accompagné d'une lettre de Madame le Maire que vous trouverez en pièce jointe n°1.

Manifestement Madame le Maire n'envisage pas de nous remettre le contenu du scénario « Belvédère ». **Elle ne respecte donc pas la décision du Tribunal Administratif.**

Le rapport INTERLAND qui nous a été remis n'est pas celui qui a été établi par la société Interland puisqu'il ne correspond pas à celui référencé dans l'attestation de Monsieur Franck Hულიard, Directeur d'Interland, attestation communiquée au Tribunal Administratif d'Amiens par Mme le Maire d'Ault le 8 janvier 2014 (en pièces jointes n°2 et n°3)

Le rapport qui nous a été remis est une mise à jour faite par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, qui précise en page 2, une réorganisation et une actualisation des chapitres 6, 7, 8, 9 et 10, ce qui représente une modification de la moitié du document original. (en pièce jointe n°4)

Le véritable rapport INTERLAND a été l'objet d'un appel d'offre de la commune d'AULT et le marché a été accepté par le Conseil Municipal du 24 septembre 2010 pour un montant de 179 750 € Hors Taxes. Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard n'est donc pas propriétaire de ce rapport et n'a aucune autorité pour le modifier.

Madame le Maire vient donc de réaliser un faux en écriture publique.

Enfin on peut également lire en page 2 du rapport modifié que **« le scénario Belvédère a été validé dans ses grands principes en comité de pilotage du 2 décembre 2011 »**

Ce scénario existe bien et doit nous être communiqué. Nous souhaitons d'ailleurs connaître la liste des membres de ce comité de pilotage afin de pouvoir vérifier auprès d'eux la véracité du document qui nous sera communiqué.

Ault le 28 mai 2014

A Monsieur le Préfet de la Somme

En votre qualité de Préfet chargé de la bonne exécution des décisions administratives et en votre qualité d'autorité de tutelle des collectivités territoriales, il me paraît impératif que vous interveniez pour mettre fin à cette entrave à la bonne marche des institutions et pour exiger la transmission des documents sus visés dans les plus brefs délais puisque les 15 jours sont déjà écoulés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en nos respectueuses salutations.

Copies à :

Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens

Monsieur le Directeur d'Interland

Association Ault Environnement
85 bis Avenue du Général Leclerc
80460 AULT

ault.environnement@yahoo.com